

Service civique en préfecture

Fiche de mission

Intitulé de la mission

Participer aux missions de sensibilisation et d'information des populations en matière de prévention des risques

Description de la mission

Le volontaire du service civique assiste les services de l'Etat dans leurs missions de sensibilisation et d'information en matière de prévention des risques.

Il exercera ses missions au sein du SIDPC (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles) **à la préfecture de Foix.**

Il aura notamment pour mission :

- d'intervenir sur des thématiques diverses telles que la prévention liée à l'ensemble des risques naturels, technologiques ou domestiques.
- de renseigner et de soutenir les communes dans leurs missions de sécurité civile, notamment lors de l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde (PCS),
- d'intervenir dans les établissements scolaires afin de porter les messages essentiels en matière de sensibilisation et de prévention des risques mais également, au vu des derniers événements, en matière de sûreté : cela passe par l'aide à la rédaction ou à l'amélioration des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) des établissements.
- de réaliser des actions d'information et de sensibilisation du public et des communes en matière d'alerte (exposition itinérante relative au Système d'alerte et d'information des populations).
- de participer à l'organisation d'exercices de sécurité civile (risque rupture de barrage, risque inondation, nombreuses victimes....)
- de participer aux travaux de planification de secours (mise à jour des fiches météo et du règlement départemental d'alerte des crues....)

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

- de recenser les bonnes pratiques des préfectures en collectant les messages transmis par le réseau national des SIDPC.

Complémentarité de la mission avec les activités des personnels permanents.

Le volontaire du service civique vient compléter le dispositif existant et apporte un point de vue et une expérience extérieure à l'institution. Le volontaire investira les champs partiellement ou non couverts par les services de l'État.

Début de la mission : A partir du 15 mars 2016 pour une durée de 12 mois (25h par semaine)

Profil du poste :

Mission exigeant de réelles qualités d'écoute, un sens développé du contact et du service public. Facilité pour communiquer et s'exprimer en public. Aptitude au travail en équipe.

Permis B .

Tutorat :

Mme Régine Cazal, chef du SIDPC, est désignée comme tuteur. Ce dernier met en pratique les conseils et les prescriptions du « Guide méthodologique » spécialement conçu par l'Agence du service civique. Son rôle est d'accompagner le volontaire tout au long de son contrat en organisant son accueil, son intégration au service, sa formation à ses missions, le suivi et l'évaluation de son activité et en préparant avec lui son projet d'avenir.

Modalités de la phase de préparation à la mission

La formation est assurée, dans chaque cas, par les autorités d'emploi.

Le volontaire bénéficiera d'une formation civique et citoyenne comprenant deux volets :

- un volet théorique ayant pour objectif de le sensibiliser aux enjeux de la citoyenneté (valeurs de la République, organisation administrative et judiciaire des institutions, grandes questions de société,...) ;
- un volet pratique sous la forme d'une formation sur le cadre législatif et réglementaire d'intervention de l'Etat et les enjeux de la mission à laquelle il contribuera.